Mercredi 2 Rabie Ethani 1434

52ème ANNEE



Correspondant au 13 février 2013

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المركب الإلهابية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT	Algérie Tunisie Maroc	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
ANNUEL	Libye	que le Magnieu)	WWW.JORADP.DZ
	Mauritanie		Abonnement et publicité :
			IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
			ALGER-GARE
			Tél: 021.54.35.06 à 09
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	021.65.64.63
			Fax: 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	TELEX: 65 180 IMPOF DZ
			BADR: 060.300.0007 68/KG
			ETRANGER: (Compte devises)
			BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 13-47 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 13-48 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des affaires étrangères	4
Décret exécutif n° 13-49 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 13-50 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales	14
Décret exécutif n° 13-51 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la justice, garde des sceaux	36
Décret exécutif n° 13-52 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2013, au ministre des finances	43
Décret exécutif n° 13-53 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'énergie et des mines	67
Décret exécutif n° 13-54 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des ressources en eau	71
Décret exécutif n° 13- 55 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	75
Décret exécutif n° 13-56 du 11 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des moudjahidine	79
Décret exécutif n° 13- 57 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la Ville	84
Décret exécutif n° 13-58 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des transports	88
Décret exécutif n° 13-59 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'éducation nationale	92
Décret exécutif n° 13-60 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'agriculture et du développement rural.	97
Décret exécutif n° 13-61 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des travaux publics	105
Décret exécutif n° 13-62 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	109
Décret exécutif n° 13-63 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la ministre de la culture	113
Décret exécutif n° 13-64 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du commerce	117

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 13-65 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	122
Décret exécutif n° 13-66 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des relations avec le Parlement	127
Décret exécutif n° 13-67 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	129
Décret exécutif n° 13-68 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	133
Décret exécutif n° 13-69 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	140
Décret exécutif n° 13-70 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	147
Décret exécutif n° 13-71 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du tourisme et de l'artisanat	151
Décret exécutif n° 13-72 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la jeunesse et des sports	155
Décret exécutif n° 13-73 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement	159
Décret exécutif n° 13-74 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	163
Décret exécutif n° 13-75 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	166
Décret exécutif n° 13-76 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la communication	170

DECRETS

Décret présidentiel n° 13-47 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards trois cent cinq millions quatre cent quatre-vingt quatorze mille dinars (9.305.494.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I:

Présidence de la République

(Secrétariat général): 7.273.875.000 DA.

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 1.897.449.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité : 109.670.000 DA.

Section IV:

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus est assurée respectivement par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
 - le secrétaire général du Gouvernement,
 - le haut commissaire à l'amazighité,
 - le commandant d'El-Haras El-Djamhouri.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

----*----

Décret présidentiel n° 13-48 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente milliards trois cent quatre-vingt trois millions huit cent douze mille dinars (30.383.812.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des affaires étrangères

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	591.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	848.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	150.000.000
	Total de la 1ère partie	1.589.700.000
	2ème Partie	1,503,700,000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	250.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.300.000
	Total de la 2ème partie	3.550.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	18.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	355.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	66.450.000
	Total de la 3ème partie	440.760.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	462.330.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.618.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.	40.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	475.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	753.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	30.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	6.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	l

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

6

N=DES CHAPTIRES CREDITS OUVERTS	TABLEAU ANNEXE (suite)				
Travaux d'entretien	NºS DES CHAPITRES	LIBELLES			
Administration centrale — Entretien des immeubles		5ème Partie			
Total de la Seme partie Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales 56.925.000		Travaux d'entretien			
Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000		
Subventions de l'institut diplomatique et des relations internationales		Total de la 5ème partie	200.000.000		
Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales		6ème Partie			
36-03 Subvention au centre culturel algérien à Paris		Subventions de fonctionnement			
Total de la 6ème partie	36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	56.925.000		
Tême Partie Dépenses diverses 3,600,000 37-03 Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger 3,000,000 3,000,000 Total de la 7ème partie	36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	105.500.000		
Dépenses diverses 3.600.000 37-03 Administration centrale — Conférences internationales		Total de la 6ème partie	162.425.000		
37-01 Administration centrale — Conferences internationales		7ème Partie			
37-03 Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger		Dépenses diverses			
Total de la 7ème partie	37-01	Administration centrale — Conférences internationales	3.600.000		
Total du titre III	37-03	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger	3.000.000		
Action internationale Action internationale		Total de la 7ème partie	6.600.000		
INTERVENTIONS PUBLIQUES 2ème Partie Action internationale 3.000.000.000		Total du titre III	3.422.446.000		
INTERVENTIONS PUBLIQUES 2ème Partie Action internationale 3.000.000.000		TITRE IV			
Action internationale 2-01 Participation aux organismes internationaux					
Participation aux organismes internationaux		2ème Partie			
Action maghrébine		Action internationale			
Action maghrébine	42-01	Participation aux organismes internationaux	3.000.000.000		
Action maghrébine	42-03	Coopération internationale	5.340.296.000		
Total de la 2ème partie	42-04	Action maghrébine			
3ème Partie Action éducative et culturelle					
Action éducative et culturelle					
de stage — Frais de formation à l'étranger					
Total de la 3ème partie	43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités			
Total du titre IV			351.820.000		
Total de la sous-section I		Total de la 3ème partie	351.820.000		
SOUS-SECTION II SERVICES A L'ETRANGER TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-11 Services à l'étranger — Traitements d'activités		Total du titre IV	8.697.616.000		
SERVICES A L'ETRANGER TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-11 Services à l'étranger — Traitements d'activités		Total de la sous-section I	12.120.062.000		
TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-11 Services à l'étranger — Traitements d'activités		SOUS-SECTION II			
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-11 Services à l'étranger — Traitements d'activités		SERVICES A L'ETRANGER			
1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-11 Services à l'étranger — Traitements d'activités		TITRE III			
Personnel — Rémunérations d'activités 31-11 Services à l'étranger — Traitements d'activités		MOYENS DES SERVICES			
31-11 Services à l'étranger — Traitements d'activités		1ère Partie			
Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses		Personnel — Rémunérations d'activités			
31-13 Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	884.500.000		
à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	6.072.500.000		
11 224 000 000	31-13		4.277.000.000		
Total de la Tere partie		Total de la 1ère partie	11.234.000.000		

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	35.400.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	1.027.000.000
	Total de la 3ème partie	1.062.400.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	1.410.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	350.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	154.500.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.050.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	6.500.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	433.500.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	1.277.850.000
	Total de la 4ème partie	4.682.350.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	510.000.000
	Total de la 5ème partie	510.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	365.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	300.000.000
	Total de la 7ème partie	665.000.000
	Total du titre III	18.153.750.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	110.000.000
	Total de la 6ème partie	110.000.000
	Total du titre IV	110.000.000
	Total de la sous-section II	18.263.750.000
	Total de la section I	30.383.812.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	30.383.812.000

Décret exécutif n° 13-49 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards trois cent soixante trois millions six cent quarante cinq mille dinars (3.363.645.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, aux services du Premier ministre

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	187.400.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	304.115.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	93.000.000
	Total de la 1ère partie	584.515.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	11.000.000

9

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	5.880.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	124.100.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	9.453.000
	Total de la 3ème partie	139.458.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	182.160.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	8.250.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	47.520.000
34-05	Premier ministre — Habillement	1.700.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.600.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	500.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	5.000.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	40.000.000
34-92	Premier ministre — Loyers	59.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	348.747.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	15.950.000
	Total de la 5ème partie	15.950.000

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	35.100.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	200.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	20.000.000
	Total de la 7ème partie	260.100.000
	Total du titre III	1.359.770.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	570.000.000
	Total de la 4ème partie	570.000.000
	Total du titre IV	573.500.000
	Total de la sous-section I	1.933.270.000
	Total de la section I	1.933.270.000
	SECTION II	1356.276.666
	SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA PROSPECTION ET DE LA STATISTIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	126.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	120.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	29.000.000
	Total de la 1ère partie	275.000.000

N™ DES CHAPITRES L I B E L L E S CREDITS OUVERTS ENDA 32-01 2ême Partie Personnel — Pensions et allocations 5,000 32-01 Administration centrale — Rentes d'accidents du travail		TABLEAU ANNEXE (suite)	
Personnel — Pensions et allocations 5,000 5,000 1,000		LIBELLES	
32-01 Administration centrale — Rentes d'accidents du travail		2ème Partie	
Total de la 2ème partie 5.000		Personnel — Pensions et allocations	
33-01	32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
		Total de la 2ème partie	5.000
33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
33-02 Administration centrale — Prestations facultatives		Personnel — Charges sociales	
33-03 Administration centrale — Sécurité sociale	33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.500.000
Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
Total de la 3ème partie	33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	61.500.000
Aème Partie Matériel et fonctionnement des services 17.820.000 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais	33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.000.000
Matériel et fonctionnement des services 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	67.015.000
34-01 Administration centrale — Remboursement de frais		4ème Partie	
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
34-03 Administration centrale — Fournitures	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.820.000
34-04 Administration centrale — Charges annexes	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.750.000
34-05 Administration centrale — Habillement	34-03	Administration centrale — Fournitures	3.750.000
34-90 Administration centrale — Parc automobile	34-04	Administration centrale — Charges annexes	17.500.000
Administration centrale — Loyers	34-05	Administration centrale — Habillement	612.000
Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
dues par l'Etat	34-92	Administration centrale — Loyers	350.000
5ème Partie Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles	34-97	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	10.000
Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	45.792.000
Administration centrale — Entretien des immeubles		5ème Partie	
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
6ème Partie Subventions de fonctionnement Subvention à l'office national des statistiques	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
Subventions de fonctionnement Subvention à l'office national des statistiques		Total de la 5ème partie	
Subvention à l'office national des statistiques		6ème Partie	
5/2.741.000		Subventions de fonctionnement	
Total de la 6ème partie	36-01	Subvention à l'office national des statistiques	572.741.000
		Total de la 6ème partie	572.741.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

12

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Conseil national de la statistique (CNS) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.700.000
	Total de la 7ème partie	5.100.000
	Total du titre III	985.653.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	11.000.000
	Total de la 3ème partie	11.000.000
	Total du titre IV	11.000.000
	Total de la sous-section I	996.653.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATION TERRITORIALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Direction de la planification et de l'information territoriale — Traitements d'activités	120,000,000
31-12	Direction de la planification et de l'information territoriale — Indemnités et allocations diverses.	130.000.000 127.000.000
31-13	Direction de la planification et de l'information territoriale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.104.000
	Total de la 1ère partie	288.104.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Direction de la planification et de l'information territoriale — Rentes d'accidents du travail	50.000
	Total de la 2ème partie	50.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Direction de la planification et de l'information territoriale — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Direction de la planification et de l'information territoriale — Prestations facultatives	48.000
33-13	Direction de la planification et de l'information territoriale — Sécurité sociale	64.250.000
33-14	Direction de la planification et de l'information territoriale — Contribution aux œuvres sociales	480.000
	Total de la 3ème partie	76.778.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Direction de la planification et de l'information territoriale — Remboursement	
J -1 -11	de frais	16.000.000
34-12	Direction de la planification et de l'information territoriale — Matériel et	
24.12	Direction de la planification et de l'information territoriale — Fournitures	10.000.000
34-13	Direction de la planification et de l'information territoriale — Charges	16.000.000
34-14	annexes	12.000.000
34-15	Direction de la planification et de l'information territoriale — Habillement	300.000
34-91	Drection de la planification et de l'information territoriale — Parc automobile.	4.000.000
34-93	Direction de la planification et de l'information territoriale — Loyers	480.000
34-98	Direction de la planification et de l'information territoriale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	58.790.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Direction de la planification et de l'information territoriale — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	Total du titre III	431.722.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
40.4	Action éducative et culturelle	
43-11	Direction de la planification et de l'information territoriale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section II	433.722.000
	Total de la section II	1.430.375.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	3.363.645.000

Décret exécutif n° 13-50 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent soixante six milliards quatre cent cinquante millions trois cent dix huit mille dinars (566.450.318.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	445.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	800.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	20,000,000
21.01	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	20.000.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	500.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	540.000
	Total de la 1ère partie	1.266.240.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	265.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	42.899.000
	Total de la 2ème partie	43.164.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	13.607.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	322.025.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	36.252.000
	Total de la 3ème partie	372.444.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	108.670.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	7.760.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.286.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.414.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	164.390.000
35-01	5ème Partie Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles	22.654.000
	Total de la 5ème partie	22.654.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	22.034.000
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	79.200.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	613.800.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	56.430.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	81.180.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	71.280.000
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	386.100.000
	Total de la 6ème partie	1.287.990.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	660.250.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	61.200.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	214.195.000.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	12.000.000.000
	Total de la 7ème partie	226.929.600.000
	Total du titre III	230.086.482.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	371.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	60.000.000
	Total de la 3ème partie	431.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	412.140.000
44-02	Administration centrale — Contribution aux centres d'enfouissement technique.	1.900.000.000
	Total de la 4ème partie	2.312.140.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	1.500.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	9.100.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des événements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale.	500.000.000
	Total de la 6ème partie	11.100.000.000
	Total du titre IV	13.843.140.000
	Total de la sous-section I	243.929.622.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	12.194.110.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	11.552.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.900.000.000
	Total de la 1ère partie	26.646.110.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5.360.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	804.000.000
	corporels	
	Total de la 2ème partie	809.360.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	694.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	6.137.394.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	747.394.000
	Total de la 3ème partie	7.581.084.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	349.100.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.100.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	26.460.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	198.840.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	53.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	653.480.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	78.100.000
	Total de la 5ème partie	78.100.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	4.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	27.300.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	252.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	223.800.000
	Total de la 7ème partie	519.100.000
	Total du titre III	36.287.234.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	129.000.000
	Total de la 3ème partie	129.000.000
	Total du titre IV	129.000.000
	Total de la sous-section II	36.416.234.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités	5.513.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	2.500.000
	Total de la 1ère partie	8.013.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	65.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	2.029.000
	Total de la 3ème partie	2.094.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	304.000
	Total de la 4ème partie	304.000
	Total du titre III	10.511.000
	Total de la sous-section III	10.511.000
	SOUS-SECTION IV	
	CENTRE OPERATIONNEL NATIONAL D'AIDE A LA DECISION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Traitements d'activités	15.181.000
31-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Indemnités et allocations diverses	22.457.000
31-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	7.716.000
	Total de la 1ère partie	45.354.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations facultatives	200.000
33-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Sécurité sociale	8.959.000
33-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Contribution aux œuvres sociales	300.000
	Total de la 3ème partie	10.459.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Remboursement de frais	2.303.000
34-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Matériel et mobilier	1.800.000
34-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Fournitures	870.000
34-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Charges annexes	495.000
34-55	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Habillement	50.000
34-57	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique des télécommunications	2.100.000
34-81	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Parc automobile	171.000
34-97	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	7.799.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Entretien des immeubles	11.000
	Total de la 5ème partie	11.000
	Total du titre III	63.923.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Formation et perfectionnement des personnels	400.000
	Total de la 3ème partie	400.000
	Total du titre IV	400.000
	Total de la sous-section IV	64.323.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	23.000.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations diverses	35.000.000
	Total de la 1ère partie	58.000.000
		30.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère familial	500.000
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	14.500.000
	Total de la 3ème partie	15.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	2.327.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	2.100.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	1.060.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	900.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	50.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	600.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème Partie	7.047.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-71		
33-71	Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles Total de la 5ème Partie	80.000
	Total de la Jenie I alde	80.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	3.000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total du titre III	83.127.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
42.72	Action éducative et culturelle	
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	150.000
	Total de la 3ème partie	150.000
	Total du titre IV	150.000
	Total de la sous-section V	83.277.000
	Total de la section I	280.503.967.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	61.513.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	82.000.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.849.700.000
	Total de la 1ère partie	149.362.700.000
	·	113.002.700.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	6.000.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.480.000.000
	Total de la 2ème partie	2.486.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.890.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	6.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	36.498.250.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	7.260.000.000
	Total de la 3ème partie	45.654.250.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	940.500.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	650.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	1.041.870.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	3.355.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	7.300.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	5.500.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	1.050.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	580.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	315.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.952.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	120.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	24.807.370.000
35-01	5ème Partie **Travaux d'entretien* Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.875.000.000
	Total de la 5ème partie	1.875.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	25.200.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	2.700.000
	Total de la 7ème partie	27.900.000
	Total du titre III	224.213.220.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	400.000.000
	Total de la 3ème partie	400.000.000
	Total du titre IV	400.000.000
	Total de la sous-section I	224.613.220.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

33.076.640.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

24 TABLEAU ANNEXE (suite) Nos DES **CREDITS OUVERTS** LIBELLES **CHAPITRES** EN DA **SOUS-SECTION II** SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-13 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale..... 1.223.000.000 Total de la 1ère partie..... 1.223.000.000 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais.......... 198.000.000 34-12 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier...... 290.000.000 34-13 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures..... 450.000.000 34-14 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes...... 79.200.000 34-16 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation..... 942.300.000 34-91 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile...... 900.000.000 2.859.500.000 Total de la 4ème partie..... 5ème Partie Travaux d'entretien 35-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et 840.000.000 leurs installations techniques..... Total de la 5ème partie.... 840.000.000 4.922.500.000 Total du titre III.... Total de la sous-section II..... 4.922.500.000 229.535.720.000 Total de la section II..... SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE SOUS-SECTION I **SERVICES CENTRAUX** TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 13.232.000.000 31-01 Protection civile — Traitements d'activités..... 19.800.000.000 31-02 Protection civile — Indemnités et allocations diverses..... 31-03 Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale..... 44.640.000

Total de la 1ère partie.....

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.800.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	132.745.000
	Total de la 2ème partie	135.545.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	595.350.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	8.291.186.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	27.721.000
	Total de la 3ème partie	8.916.917.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	110.130.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	32.500.000
34-03	Protection civile — Fournitures	34.060.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	396.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.365.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	5.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	200.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.400.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.144.100.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	10.694.000
	Total de la 5ème partie	10.694.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	1.485.000
	Total de la 7ème partie	1.485.000
	Total du titre III	44.285.381.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	90.000.000
	Total de la 3ème partie	90.000.000
	Total du titre IV	90.000.000
	Total de la sous-section I	44.375.381.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	1.350.000.000
	Total de la 1ère partie	1.330.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales	1.007.376.000
	Total de la 3ème partie	1.007.376.000
	4ème Partie	1.007.370.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	147.860.000
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	68.040.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	267.300.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	940.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	270.000.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	10.000.000
	Total de la 4ème partie	1.712.200.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	169.785.000
	Total de la 5ème partie	169.785.000
	Total du titre III	4.239.361.000
	Total de la sous-section II	
	Total de la sous-section II	4.239.361.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	128.000.000
	Total de la 1ère partie	128.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	55.977.000
	Total de la 3ème partie	55.977.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	43,560,000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	4.800.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	5.770.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	23.760.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	95.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	75.000.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	262.890.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	19.400.000
	Total de la 5ème partie	19.400.000
	Total du titre III	466.267.000
	Total de la sous-section III	466.267.000
	Total de la section III	49.081.009.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Palais du Gouvernement — Traitements d'activités	22.202.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	18.151.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.919.000
	Total de la 1ère partie	72.272.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.576.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	10.088.000
	Total de la 3ème partie	12.704.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	518.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	165.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	577.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	11.979.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	498.000
	Total de la 4ème partie	13.937.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	24.255.000
55-21	Total de la 5ème partie	24.255.000
	Total du titre III	24.255.000
		123.168.000
	Total de la sous-section I	123.168.000
	Total de la section IV	123.168.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitements d'activités	169.000.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	1.44.000.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	144.000.000 8.189.000
		321.189.000
	Total de la 1ère partie	321.103.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	606.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	4.100.000
	Total de la 2ème partie	4.706.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	4.427.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	79.275.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	13.500.000
	Total de la 3ème partie	97.682.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01 I	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	18.553.000	
34-02 I	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	2.750.000	
34-03 I	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	4.350.000	
	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	629.410.000	
34-05 I	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	330.000	
34-07 I	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des	22 200 000	
24.00	télécommunications	23.200.000	
	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	19.570.000 7.800.000	
	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile Direction générale des transmissions nationales — Loyers	50.000	
	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	30.000	
34-90	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	11.000	
	Total de la 4ème partie	706.024.000	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
25.01			
35-01 I	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.960.000	
	Total de la 5ème partie	4.960.000	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	315.000	
	Direction générale des transmissions nationales — Elections	580.000	
	Total de la 7ème partie	895.000	
	Total du titre III	1.135.456.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01 I	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de		
	stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000	
	Total de la 3ème partie	8.000.000	
	Total du titre IV	8.000.000	
	Total de la sous-section I	1.143.456.000	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS	
	NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.314.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations	1.51 1.000.000
	diverses	1.356.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	72.000.000
	Total de la 1ère partie	
	Total de la Tere partie	2.742.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du	
32-12	travail	300.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	5 000 000
	Total de la 2ème partie	5.000.000
		5.300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère	
33-12	familial	65.500.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frestations facultatives Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	480.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Securite sociale	668.750.000
	sociales	104.600.000
	Total de la 3ème partie	839.330.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	33.165.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	5.150.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	22.710.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	21.414.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.720.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	30.760.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des	
24.24	télécommunications	22.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	10.040.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	1.310.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	148.469.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	6.791.000
	Total de la 5ème partie	6.791.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et séminaires	324.000
	Total de la 7ème partie	324.000
	Total du titre III	3.742.214.000
	TITDE IV	3.742.214.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	INTERVENTIONS I OBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.500.000
	Total de la 3ème partie	6.500.000
	Total du titre IV	6.500.000
	Total de la sous-section II	3.748.714.000
	Total de la section VI	4.892.170.000
		4.892.170.000
	SECTION VII DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	00.044.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	89.961.000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	135.000.000
	sociale	10.112.000
	Total de la 1ère partie	235.073.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	1.326.000
	Total de la 2ème partie	1.326.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	1.500.000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	110.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	56.572.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	5.874.000
	Total de la 3ème partie	64.056.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la garde communale — Remboursement de frais	8.563.000
34-02	Direction générale de la garde communale — Matériel et mobilier	3.950.000
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	4.050.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	6.930.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	1.200.000.000
34-07	Direction générale de la garde communale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	2.866.000
34-08	Direction générale de la garde communale — Matériel de prévention et de protection	222.000.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	1.424.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	1.449.796.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la garde communale — Dépenses diverses	200.000
37-04	Direction générale de la garde communale — Conférences et séminaires	450.000
	Total de la 7ème partie	650.000
	Total du titre III	1.755.701.000

TABLEAU ANNEXE (suite)			
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie Action éducative et culturelle		
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	28.460.000	
	Total de la 3ème partie	28.460.000	
	Total du titre IV	28.460.000	
	Total de la sous-section I	1.784.161.000	
	SOUS-SECTION II		
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités		
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	175.790.000	
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	160.000.000	
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.459.000	
	Total de la 1ère partie	367.249.000	
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations		
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000	
	Total de la 2ème partie	200.000	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales		
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	5.000.000	
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	480.000	
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	84.000.000	
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	7.564.000	
	Total de la 3ème partie	97.044.000	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	34.000.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	3.250.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	5.250.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	12.870.00
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	489.00
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	3.154.00
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	657.00
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.00
	Total de la 4ème partie	60.150.00
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	5.000.00
	Total de la 5ème partie	5.000.00
	Total du titre III	529.643.00
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	480.00
	Total de la 3ème partie	480.00
	Total du titre IV	480.00
	Total de la sous-section II	530.123.00
	Total de la section VII	2.314.284.00
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des collectivités locales	566.450.318.00

Décret exécutif n° 13-51 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-huit milliards trois cent huit millions quatre-vingt trois mille dinars (68.308.083.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de la justice, garde des sceaux

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	438.279.000 386.036.000 13.640.000 837.955.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000 105.000.000 105.500.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	218.878.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	26.245.000
	Total de la 3ème partie	249.823.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	133.898.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	13.213.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	64.538.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	591.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	680.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	16.808.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	825.547.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	33.600.000
	Total de la 5ème partie	33.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	1.424.097.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	1.424.097.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	79.210.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la	79.210.000
	toxicomanie	22.275.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des études juridiques et judiciaires	9.900.000
	Total de la 6ème partie	1.683.982.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.500.000
37-10	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	150.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire	50.000.000
37-20	Administration centrale — Frais de fonctionnement des tribunaux administratifs.	193.140.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	5.220.000
	Total de la 7ème partie	401.860.000
	Total du titre III	4.138.267.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	150.000.000
	Total de la 3ème partie	150.000.000
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section I	4.288.267.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services judiciaires — Traitements d'activités	12.113.000.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	8.232.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	733.000.000
	Total de la 1ère partie	21.078.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services judiciaires — Prestations à caractère familial	194.000.000
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale	4.609.000.000
33-14	Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales	803.609.000
	Total de la 3ème partie	5.606.609.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	4.218.448.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	66.000.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	303.164.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	438.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	18.546.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	55.800.000
34-93	Services judiciaires — Loyers	2.000.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	5.102.958.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	806.898.000
	Total de la 5ème partie	806.898.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	533.350.000
	Total de la 7ème partie	533.350.000
	Total du titre III	33.127.815.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais	
	de formation	140.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	Total du titre IV	140.000.000
	Total de la sous-section II	33.267.815.000
	Total de la section I	37.556.082.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	93.462.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	122.000.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12.200.000
	Total de la 1ère partie	227.662.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	80.000.000
	Total de la 2ème partie	80.000.000

	1	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	2.096.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	54.616.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	8.026.000
	Total de la 3ème partie	64.938.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	11.484.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	1.500.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	6.375.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	19.239.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	68.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	60.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.305.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	200.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	100.181.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	11.025.000
	Total de la 5ème partie	11.025.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de	
30-03	l'administration pénitentiaire (ex-ENAP)	355.492.000
	Total de la 6ème partie	355.492.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	11.700.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des	
	détenus	12.000.000
	Total de la 7ème partie	24.700.000
	Total du titre III	863.998.000

2 Rabie Ethani	1434
13 fávriar 2013	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

41

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	72.000.000
	Total de la 3ème partie	112.000.000
	Total du titre IV	112.000.000
	Total de la sous-section I	975.998.000
	SOUS-SECTION II ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Traitements d'activités	6.804.000.000
31-31	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	10.834.000.000
31-33	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.328.000
	Total de la 1ère partie	17.645.328.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	360.000.000
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	4.360.000.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	590.425.000
	Total de la 3ème partie	5.310.425.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	109.900.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	179.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	94.140.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	631.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	513.634.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	3.214.305.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	400.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	196.700.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	690.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	102.105.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	850.000
	Total de la 4ème partie	6.131.634.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	549.200.000
	Total de la 5ème partie	549.200.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	2.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires de milieu ouvert	40.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	5.000.000
	Total de la 7ème partie	47.000.000
	Total du titre III	29.683.867.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	92.136.000
	Total de la 6ème partie	92.136.000
	Total du titre IV	92.136.000
	Total de la sous-section II	29.776.003.000
	Total de la section II	30.752.001.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	68.308.083.000

Décret exécutif n° 13-52 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2013 au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre vingt et un milliards trois cent soixante seize millions six cent neuf mille dinars (81.376.609.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des finances

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	550.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	860.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	90.000.000
	Total de la 1ère partie	1.500.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	220.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.200.000
	Total de la 2ème partie	2.420.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	352.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	40.000.000
	Total de la 3ème partie	400.025.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	90.435.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	99.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	221.270.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	240.000.000
	Total de la 5ème partie	240.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	95.040.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	2.821.500.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	37.620.000
	Total de la 6ème partie	2.954.160.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
		3.000.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	
37-02 37-03	Administration centrale — Conferences et seminaires	50.000.000
		5.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	

2 Rabie E	thani	1434
13 février	2013	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

45

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	500.000
	Total de la 2ème partie	500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	78.272.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	1.900.000
	Total de la 3ème partie	80.172.000
	Total du titre IV	80.672.000
	Total de la sous-section I	5.456.547.000
	SOUS-SECTION II	
	OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	25.000.000
31-12	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations diverses	36.000.000
31-13	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.000.000
	Total de la 1ère partie	66.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère familial	800.000
33-12	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	10.000
33-13	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	15.250.000
33-14	Office central de répression de la corruption — Contribution aux œuvres sociales	1.441.000
	Total de la 3ème partie	17.501.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	9.220.000
34-12	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	10.470.000
34-13	Office central de répression de la corruption — Fournitures	2.700.000
34-14	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	7.200.000
34-15	Office central de répression de la corruption — Habillement	130.000
34-91	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	1.650.000
34-93	Office central de répression de la corruption — Loyers	700.000
34-98	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	32.080.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	123.591.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section II	124.391.000
	Total de la section I	5.580.938.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	155.000.000 135.000.000
	sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	305.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	521.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	72.476.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	6.171.000
	Total de la 3ème partie	83.667.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	9.010.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	8.910.000 5.408.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	174.878.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	38.313.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	2.500.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	1.200.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	231.611.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	1.800.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	35.000.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	3.000.000
	Total de la 7ème partie	39.800.000
	Total du titre III	666.599.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	25.000.000
	Total de la sous-section I	691.599.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	5.020.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	4.675.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	682.000.000
	Total de la 1ère partie	10.377.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	301.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	8.800.000
	Total de la 2ème partie	9.101.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	170.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.423.750.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	171.000.000
	Total de la 3ème partie	2.765.010.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	63.855.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	30.900.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	81.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	300.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	2.360.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	16.900.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.000.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	498.065.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	87.570.000
	Total de la 5ème partie	87.570.000
	Total du titre III	13.736.746.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	86.000.000
	Total de la 3ème partie	86.000.000
	Total du titre IV	86.000.000
	Total de la sous-section II	13.822.746.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.000.000
	Total de la 1ère partie	7.000.000
		7.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	495.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	910.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	40.000
34-23	Total de la 4ème partie	1.445.000
	Total de la 4eme partie	1.445.000
	5ème Partie	
25.21	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	714.000
	Total de la 5ème partie	714.000
	Total du titre III	9.159.000
	Total de la sous-section III	9.159.000
	Total de la section II	14.523.504.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.120.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	7.920.000.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	215.000.000
	Total de la 1ère partie	13.255.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	232.400.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.254.179.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	250.000.000
	Total de la 3ème partie	3.736.979.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	35.640.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	23.925.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	22.725.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	12.474.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	55.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.364.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	10.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	162.638.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	9.080.000
	Total de la 5ème partie	9.080.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.500.000
	Total du titre III	17.196.262.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section I	17.256.262.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement des frais	62.370.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	27.250.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	38.100.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	575.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.000.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	145.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	109.610.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	60.410.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.018.750.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	89.259.000
	Total de la 5ème partie	89.259.000
	Total du titre III	1.108.009.000
	Total de la sous-section II	1.108.009.000
	Total de la section III	18.364.271.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	560.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	433.000.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.000.000
	Total de la 1ère partie	1.043.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages	55.000
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	18.500.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	248.250.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	19.654.000
	Total de la 3ème partie	286.444.000
	4ème Partie	
24.01	Matériel et fonctionnement des services	20.000.000
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	80.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	12.935.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	213.375.000
34-04	Direction générale des impôts — Charges annexes	40.590.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	1.000.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	13.000.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	361.910.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	17.500.000
	Total de la 5ème partie	17.500.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	4.000.000
	Total de la 7ème partie	4.000.000
	Total du titre III	1.712.919.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section I	1.782.919.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	7.875.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	8.075.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.222.500.000
	Total de la 1ère partie	17.172.500.000
	2ème Partie	
32-11	Personnel — Pensions et allocations	
	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	296.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	3.987.500.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	301.400.000
	Total de la 3ème partie	4.585.400.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	132.660.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	71.500.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	97.650.000
34-14	Services déconcentrés des impôts— Charges annexes	158.308.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	5.112.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	45.815.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	33.100.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	545.145.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	153.413.000
	Total de la 5ème partie	153.413.000
	Total du titre III	22.457.068.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section II	22.527.068.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24.42	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	250.000.000
	Total de la 1ère partie	250.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	7.200.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	79.299.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	530.000
	Total de la 4ème partie	87.029.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	52.000.000
	Total de la 5ème partie	52.000.000
	Total du titre III	389.029.000
	Total de la sous-section III	389.029.000
	Total de la section IV	24.699.016.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	102.475.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	99.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel —	22.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	11.264.000
	sociale	212.739.000
	1 Otal ue la Tele partie	212.739.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.755.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	50.368.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	6.974.000
	Total de la 3ème partie	60.117.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	16.830.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	2.825.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	4.387.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.703.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	255.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	7.490.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	35.500.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	4.000.000
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	315.166.000
	TITRE IV	313.100.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre IV	30.000.000
	Total de la sous-section I	345.166.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	3.573.538.000
31-13	diverses	3.400.000.000
	sociale	730.200.000
	Total de la 1ère partie	7.703.738.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11 32-12	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	129,543,000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	1.743.384.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	251.110.000
	Total de la 3ème partie	2.124.337.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	54.450.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	80.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	85.000.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	100.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	3.944.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	40.519.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	6.000.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	<u>'</u>	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	43.423.000
	Total de la 5ème partie	43.423.000
	Total du titre III	10.241.541.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	150.000.000
	Total de la 3ème partie	150.000.000
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section II	10.391.541.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	20 212 000
	Total de la 1ère partie	30.212.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	30.212.000
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	525.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	10.593.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	11.308.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	8.400.000
	Total de la 5ème partie	8.400.000
	Total du titre III	49.920.000
	Total de la sous-section III	49.920.000
	Total de la section V	10.786.627.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	261.400.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	292.000.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	568.400.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	4.400.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	140.250.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	17.000.000
	Total de la 3ème partie	161.689.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	4.950.000
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	3.500.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	11.250.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	2.475.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	270.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	11.600.000
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	34.055.000

2 Rabie Ethani	1434
13 février 2013	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

61

	TABLEAU ANNEAE (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	2.500.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	7.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	245.000.000
	Total de la 7ème partie	254.500.000
	Total du titre III	
	Total du title III	1.020.094.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage —	
	Présalaires — Frais de formation	65.000.000
	Total de la 3ème partie	65.000.000
	Total du titre IV	65.000.000
	Total de la sous-section I	1.085.094.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du budget — Traitements d'activités	1.268.000.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	1.211.000.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	80.000.000
	Total de la 1ère partie	2.559.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du budget — Rentes d'accidents du travail	60.000
32-12	Services déconcentrés du budget — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	70.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du budget — Prestations à caractère familial	19.100.000
33-12	Services déconcentrés du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	579.425.000
33-14	Services déconcentrés du budget — Contribution aux œuvres sociales	58.600.000
	Total de la 3ème partie	657.195.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du budget — Remboursement de frais	21.780.000
34-12	Services déconcentrés du budget — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés du budget — Fournitures	22.500.000
34-14	Services déconcentrés du budget — Charges annexes	20.000.000
34-15	Services déconcentrés du budget — Habillement	800.000
34-91	Services déconcentrés du budget — Parc automobile	10.000.000
34-93	Services déconcentrés du budget — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	87.095.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du budget — Entretien des immeubles	13.500.000
	Total de la 5ème partie	13.500.000
	Total du titre III	3.316.860.000

3 février 2013	1434 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 10
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section II	3.366.860.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements d'activités	669.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses	594.130.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	98.000.000

2ème Partie Personnel — Pensions et allocations

Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail......

32-22

15.000

750.000

765.000

CREDITS OUVERT EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
26.500.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations à caractère familial	33-21
48.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations facultatives	33-22
315.782.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	33-23
45.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	33-24
387.330.000	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
20.790.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Remboursement de frais	34-21
7.500.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et mobilier	34-22
15.750.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Fournitures	34-23
29.700.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges annexes	34-24
1.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Habillement	34-25
15.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc automobile	34-81
300.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Loyers	34-95
100.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-96
90.140.000	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
13.230.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien des immeubles	35-21
13.230.000	Total de la 5ème partie	
1.852.595.000	Total du titre III	

2 Rabie Ethani	1434
13 février 2013	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10

65

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section III	1.860.595.000
	Total de la section VI	6.312.549.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Inspection générale des finances — Traitements d'activités	209 140 000
31-01	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	398.140.000 397.980.000
31-02	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
	Total de la 1ère partie	25.000.000 821.120.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.500.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	199.030.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	8.200.000
	Total de la 3ème partie	210.760.000

	TABLEAU ANNEAE (SUITE)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	47.520.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.370.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	3.100.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	4.356.000
34-05	Inspection générale des finances— Habillement	318.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	2.740.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	100.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	59.514.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.800.000
	Total de la 7ème partie	1.800.000
	Total du titre III	1.094.204.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	15.500.000
	Total de la 3ème partie	15.500.000
	Total du titre IV	15.500.000
	Total de la sous-section I	1.109.704.000
	Total de la section VII	1.109.704.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	81.376.609.000

Décret exécutif n° 13-53 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente six milliards deux cent soixante treize millions quatre cent cinquante huit mille dinars (36.273.458.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'énergie et des mines

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	239.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	244.610.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.000.000
	Total de la 1ère partie	506.610.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	33.696.000
	Total de la 2ème partie	33.746.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.586.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	120.903,000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.258.000
	Total de la 3ème partie	132.807.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	00,000,000
34-01 34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	90.090.000
34-02 34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-03 34-04	Administration centrale — Pourintures	8.498.000
34-04 34-05	Administration centrale — Habillement	41.580.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	544.000
34-90	Administration centrale — Loyers	7.810.000
34-92 34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	27.901.000
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	179.433.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	894.146.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	15.800.000
	Total de la 2ème partie	15.800.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	200.000.000
44-12	Subvention à l'école des mines d'El Abed	47.500.000
44-13	Contribution aux centres de recherche	2.320.050.000
	Total de la 4ème partie	2.567.550.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Haut Plateaux	410.237.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement	30.033.000.000
	Total de la 6ème partie	30.443.237.000
	Total du titre IV	33.051.587.000
	Total de la sous-section I	33.945.733.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	760.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	789.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	177.728.000
	Total de la 1ère partie	1.726.728.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	3.864.000
	Total de la 2ème partie	4.134.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	32.180.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	387.250.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	30.000.000
	Total de la 3ème partie	449.830.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.314.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.150.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	17.768.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	50.985.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.686.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.970.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	125.033.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	Total du titre III	2.327.725.000
	Total de la sous-section II	2.327.725.000
	Total de la section I	36.273.458.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	36.273.458.000

Décret exécutif n° 13-54 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des ressources en eau.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante et un milliards cinquante six millions six cent quarante mille dinars (41.056.640.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des ressources en eau

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	190.890.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	204.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	59.826.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	650.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations	
	diverses	400.000
	Total de la 1ère partie	456.166.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	1.100.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	99.285.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.406.000
	Total de la 3ème partie	118.741.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	91.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	600.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	74.862.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	221.482.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.214.000
	Total de la 5ème partie	15.214.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	673.200.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	59.400.000
	Total de la 6ème partie	732.600.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.500.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.721.136.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	86.674.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'algérienne des eaux	1.291.567.000
	Total de la 7ème partie	3.103.877.000
	Total du titre III	4.649.180.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	24.700.000
	Total de la 3ème partie	24.700.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à « l'Algérienne des eaux »	17.230.400.000
44-04	Administration centrale — Contribution à « l'Office national de l'irrigation et du drainage » (ONID)	1.074.200.000
44-06	Administration centrale — Contribution à « l'Office national d'assainissement » (ONA)	7.276.393.000
	Total de la 4ème partie	25.580.993.000
	Total du titre IV	25.605.693.000
	Total de la sous-section I	30.254.873.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	2.855.451.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	3.852.000.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	1 700 000 000
	sociale	1.700.000.000 8.407.451.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail.	3.300.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	12.000.000
	Total de la 2ème partie	15.300.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	145.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	1.679.863.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	188.650.000
	Total de la 3ème partie	2.014.473.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	76.000.000
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	30.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	50.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	89.000.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau —Habillement	8.500.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	29.138.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	284.418.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	55.125.000
	Total de la 5ème partie	55.125.000
	Total du titre III	10.776.767.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	25.000.000
	Total de la sous-section II	10.801.767.000
	Total de la section I	41.056.640.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	41.056.640.000

Décret exécutif n° 13-55 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt trois milliards trois cent deux millions deux cent soixante et onze mille dinars (23.302.271.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	127.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	140.878.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.888.000
	Total de la 1ère partie	286.566.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	11.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.987.000
	Total de la 2ème partie	2.998.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.855.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	67.171.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.279.000
	Total de la 3ème partie	80.385.000
		I

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.542.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.295.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	47.602.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.200.000
	Total de la 5ème partie	5.200.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	596.757.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et	
	des wakfs	62.448.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	208.857.000
	Total de la 6ème partie	868.062.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	16.200.000
37-01	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Emir Abdelkader de Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	6.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaâ El-Kabir d'Alger	5.000.000
	Total de la 7ème partie	37.200.000
	Total du titre III	1.328.013.000

2 Rabie Ethani	1434
13 février 2013	

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 2ème Partie Action internationale	
42-01 42-02	Administration centrale — Action internationale	116.000.000 380.000.000 496.000.000
43-01	3ème Partie Action éducative et culturelle Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, d'ouvrages et	490.000.000
43-02	publications religieux	80.000.000 48.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	25.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	15.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	14.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	20.000.000
43-22 43-24	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	70.000.000
TJ-2T	scientifique	30.000.000
	Total du titre IV Total de la sous-section I	798.000.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES	2.126.013.000
31-11	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	8.372.746.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.000.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	566.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	56.000.000
	Total de la 2ème partie	56.032.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	723.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.777.992.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	566.131.000
	Total de la 3ème partie	5.067.623.000
	4ème Partie	
24.11	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	40.788.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.586.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	31.203.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.630.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	94.857.000
	5ème Partie	
35-11	Travaux d'entretien Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	19.000.000
33-11		
	Total de la 5ème partie	19.000.000
		21.176.258.000
	Total de la sous-section II	21.176.258.000
	Total de la section I	23.302.271.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	23.302.271.000

Décret exécutif n° 13-56 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent vingt et un milliards cinquante millions deux cent quatre vingt et un mille dinars (221.050.281.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des moudjahidine

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	132.280.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	164.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	42.000.000
	Total de la 1ère partie	338.280.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	198.000
	Total de la 2ème partie	378.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.463.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.000.000
	Total de la 3ème partie	2.473.270.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.880.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.143.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.481.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	43.560.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.870.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	78.644.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.311.000
	Total de la 5ème partie	5.311.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale	160.864.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du Moudjahid	123.168.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des Moudjahidine	486.618.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du Moudjahid	288.249.000
	Total de la 6ème partie	1.058.899.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.479.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er Novembre 1954	1.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 60ème anniversaire de la guerre de libération nationale	500.000.000
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 50ème anniversaire de l'indépendance	2.000.000.000
	Total de la 7ème partie	2.547.479.000
	Total du titre III	6.502.261.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	13.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	11.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	143.000.000
	Total de la 3ème partie	167.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et la Révolution du 1er novembre 1954	91.363.000
	Total de la 4ème partie	91.363.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	154.231.829.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	1.060.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	170.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	500.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux Moudjahidine	57.500.000.000
	Total de la 6ème partie	212.972.329.000
	Total du titre IV	213.230.692.000
	Total de la sous-section I	219.732.953.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	420.160.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	450.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	102.490.000
	Total de la 1ère partie	972.650.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.300.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.473.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	217.540.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	14.200.000
	Total de la 3ème partie	255.713.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.365.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.625.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	23.050.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.750.000
	Total de la 4ème partie	58.790.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.975.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	8.000.000
	Total de la 5ème partie	18.975.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux	
0.10	historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de	
	la lutte de libération nationale	2.400.000
	Total de la 7ème partie	4.900.000
	Total du titre III	1.312.528.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours.	4.800.000
	Total de la 3ème partie	4.800.000
	Total du titre IV	4.800.000
	Total de la sous-section II	1.317.328.000
	Total de la section I	221.050.281.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	221.050.281.000

Décret exécutif n° 13-57 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la Ville.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent onze millions cinq cent trente mille dinars (2.711.530.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la Ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la Ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la Ville

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	222.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	200.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	44.000.000
	Total de la 1ère partie	466.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	700.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	106.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.500.000
	Total de la 3ème partie	118.530.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	59.994.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.313.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.938.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	44.996.000
34-05	Administration centrale — Habillement	874.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4ème partie	140.345.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	19.800.000
	Total de la 5ème partie	19.800.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	24.750.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	21.780.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	11.880.000
36-04	Subvention à l'observatoire national de la Ville	9.900.000
	Total de la 6ème partie	68.310.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	22.068.000
37-04	Administration centrale — Actions de sensibilisation	40.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée	5.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives au financement des exercices de lutte contre la pollution marine Tel-Bahr	20.000.000
	Total de la 7ème partie	87.068.000
	Total du titre III	900.753.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	4ème Partie	25.000.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets (AND)	19.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale à l'aménagement et à	19.000.000
44 02	l'attractivité des territoires (A.N.A.A.T)	19.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	19.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	40.000.000
44-05	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	19.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence de promotion du parc des grands vents (APPGV)	90.000.000
44-08	Dotation pour le suivi de la réalisation du projet DOUNIA-PARC	300.000.000
	Total de la 4ème partie	506.000.000
	Total du titre IV	531.000.000
	Total de la sous-section I	1.431.753.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	374.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	432.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	124.500.000
	Total de la 1ère partie	930.500.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'environnement — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	11.110.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	201.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	10.185.000
	Total de la 3ème partie	222.861.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	29.619.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	24.160.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	2.023.000
	Total de la 4ème partie	98.442.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs	
	installations techniques	12.750.000
	Total de la 5ème partie	12.750.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	3.024.000
37-14	Services déconcentrés de l'environnement — Actions de sensibilisation	12.000.000
	Total de la 7ème partie	15.024.000
	Total du titre III	1.279.777.000
	Total de la sous-section II	1.279.777.000
	Total de la section I	2.711.530.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la Ville	2.711.530.000

Décret exécutif n° 13-58 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt milliards vingt deux millions trois cent quarante mille dinars (20.022.340.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des transports

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	199.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	260.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.500.000
	Total de la 1ère partie	488.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	580.000
	Total de la 2ème partie	680.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	115.100.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.070.000
	Total de la 3ème partie	129.460.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.270.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	33.660.000
34-05	Administration centrale — Habillement	368.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.395.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	69.503.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.680.000
	Total de la 5ème partie	9.680.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche	7 0.000.000
36-02	(IHFR)	78.309.000
36-02 36-03	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	98.520.000
	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	118.257.000
36-04	Subvention à l'école nationale supérieure ferroviaire (ISFF)	64.106.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	59.289.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Mostaganem (E.T.F.I.M)	39.197.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (E.T.F.I.M)	39.277.000
36-08	Subvention au centre national du permis de conduire (CENAPEC)	39.200.000
	Total de la 6ème partie	536.155.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	500.000
	Total du titre III	1.233.978.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	11.058.000.000
44-02	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.000.000
44-03	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion des services aéroportuaires (E.G.S.A)	39.900.000
44-06	Contribution à l'office national de la météorologie (O.N.M)	158.650.000
44-07	Contribution à l'établissement national du contrôle technique automobile (ENACTA)	5.500.000
44-08	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	4.994.942.000
44-09	Contribution à l'établisssement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA)	95.000.000
44-10	Contribution à l'établisssement public de transport urbain d'Oran	47.500.000
44-11	Contribution à l'établisssement public de transport urbain de Constantine	47.500.000
44-12	Contribution à l'établisssement public de transport urbain de Annaba	22.800.000
	Total de la 4ème partie	16.470.792.000
	Total du titre IV	16.480.792.000
	Total de la sous-section I	17.714.770.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	770.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	856.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 1ère partie	1.726.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	36.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.536.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	44.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	408.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	48.000.000
	Total de la 3ème partie	500.240.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	24.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	15.998.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.577.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.438.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.405.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	62.218.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.576.000
	Total de la 5ème partie	11.576.000
	Total du titre III	2.302.570.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section II	2.307.570.000
	Total de la section I	20.022.340.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	20.022.340.000

Décret exécutif n° 13-59 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six cent vingt-huit milliards six cent soixante quatre millions quarante et un mille dinars (628.664.041.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'éducation nationale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	235.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	235.973.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.000.000
	Total de la 1ère partie	493.973.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	283.000
	Total de la 2ème partie	283.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	117.743.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.797.000
	Total de la 3ème partie	136.860.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	22.770.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.067.000
34-05	Administration centrale — Habillement	380.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	69.517.000
	·	09.317.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.720.000
	Total de la 5ème partie	7.720.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	594.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	18.000.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	10.400.000.000
36-35	Subventions aux instituts de formation et de perfectionnement des maîtres de l'école fondamentale	278.100.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	81.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental des 1er et 2ème cycles avec internat	170.000.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	40.500.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	10.200.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	301.500.000 32.337.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	69.300.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	1.952.100.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	69.300.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	5.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	4.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication	4.000.000
	en éducation	9.000.000
	Total de la 6ème partie	32.006.137.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.200.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	3.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	15.500.000
37-09	Dotation des bibliothèques scolaires en ouvrages pour la promotion de la lecture en milieu scolaire	2.000.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	5.000.000
	Total de la 7ème partie	2.033.700.000
	Total du titre III	34.748.190.000
	TITRE IV	3 117 10.13 0.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	221.100.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	3.000.000
	Total de la 2ème partie	224.100.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et	
15 01	secondaire	719.000.000
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	97.000.000
43-03	Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya, frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	178.000.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	10.000.000
43-42	Cantines scolaires	16.962.450.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	446.000.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	2.650.000.000
43-60	Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	108.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	154.000.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	72.000.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	10.000.000
	Total de la 3ème partie	21.406.450.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves démunis	6.500.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	267.000.000
	Total de la 7ème partie	267.000.000
	Total du titre IV	37.397.550.000
	Total de la sous-section I	72.145.740.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	5.999.601.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	4.876.484.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	400.000.000
	Total de la 1ère partie	11.276.085.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	4 000 000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	4.000.000
	corporels	772.000.000
	Total de la 2ème partie	776.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	203.731.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.717.157.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	293.915.000
	Total de la 3ème partie	3.214.803.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	221.760.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	70.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	122.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	137.610.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.300.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	21.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.458.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	580.628.000

TABLEAU ANNEXE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	65.000.000	
	Total de la 5ème partie	65.000.000	
	Total du titre III	15.912.516.000	
	Total de la sous-section II	15.912.516.000	
	SOUS-SECTION III ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SECONDAIRE ET TECHNIQUE		
	TITRE III MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	156.578.095.000	
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	143.070.529.000	
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	9,246,853,000	
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	52.494.954.000	
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	53.452.575.000	
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.815.887.000	
	Total de la 1ère partie	420.658.893.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	5.546.614.000	
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	74.941.578.000	
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	8.686.728.000	
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.502.174.000	
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	26.473.042.000	
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	2.796.756.000	
	Total de la 3ème partie	119.946.892.000	
	Total du titre III	540.605.785.000	
	Total de la sous-section III	540.605.785.000	
	Total de la section I	628.664.041.000	
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	628.664.041.000	

Décret exécutif n° 13-60 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent quinze milliards six cent quatre-vingt six millions deux cent quatre-vingt quatorze mille dinars (215.686.294.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'agriculture et du développement rural

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	250.704.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	250.403.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	350.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	250.000
	Total de la 1ère partie	541.707.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
	Total de la 2ème partie	400.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	125.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	17.172.000
	Total de la 3ème partie	146.449.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	39.105.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.295.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.279.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	29.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	312.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.388.000
34-92	Administration centrale — Loyers	650.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	85.739.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.718.000
	Total de la 5ème partie	14.718.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	105.920.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	1.118.781.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	192.271.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	94.008.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	408.036.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	55.042.000
36-42	Subventions à l'école nationale des forêts (ENAF)	120.000.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	693.317.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	442.203.000
36-02 36-71	Subvention at histitut national de la inedecine vetermane (ITVIV)	262.279.000
36-71 36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	360.434.000
36-93 36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	139.339.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	66.000.000 117.170.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	308.540.000
50 71	Total de la 6ème partie	4.483.340.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.400.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale	8.000.000
	Total de la 7ème partie	15.400.000
	Total du titre III	5.287.753.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	14.645.000
	Total de la 3ème partie	14.645.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	4.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	6.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs « La concorde civile »	80.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionel des céréales ((OAIC)	160.000.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	10.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	386.815.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie	
44-53	(INRAA) Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	654.288.000
	Total de la 4ème partie	27.500.000.000
		188.641.603.000
	6ème Partie	
46-03	Action sociale — Assistance et solidarité Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire (FNRA)	700 000 000
	Total de la 6ème partie	500.000.000
	Total du titre IV	500.000.000
	Total de la sous-section I	189.156.248.000 194.444.001.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

100

Nos DES		CREDITS OUVERT
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
21 11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	4.316.131.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	4.086.433.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	446.180.000
	Total de la 1ère partie	8.848.744.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	1.700.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	11.800.000
	Total de la 2ème partie	13.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	210.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.103.591.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	305.976.000
	Total de la 3ème partie	2.620.719.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	85.491.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	57.483.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	67.171.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	104.940.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.655.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	97.680.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	421.400.000

2 Rabie Ethani	1434
13 fávrian 2013	

101

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	58.201.000
	Total de la 5ème partie	58.201.000
	Total du titre III	11.962.564.000
	Total de la sous-section II	11.962.564.000
	Total de la section I	206.406.565.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	82.000.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	98.500.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	13.000.000
	Total de la 1ère partie	193.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	9.200.000
	Total de la 2ème partie	9.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	2.726.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	47.425.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	6.450.000
	Total de la 3ème partie	56.651.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

102

TABLEAU ANNEXE (suite)			
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	9.266.000	
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	918.000	
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	2.510.000	
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	94.891.000	
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000	
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	50.000.000	
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.500.000	
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000	
	Total de la 4ème partie	159.307.000	
	5ème Partie Travaux d'entretien		
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	4.619.000	
35-02	Direction générale des forêts — Lutte contre les parasites forestiers	4.000.000	
	Total de la 5ème partie	8.619.000	
	7ème Partie Dépenses diverses		
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	1.350.000	
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	5.334.000	
	Total de la 7ème partie	6.684.000	
	Total du titre III	433.961.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	12.033.000	
	Total de la 3ème partie	12.033.000	

2 Rabie	Ethani	1434
13 fávrio	r 2013	

103

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	13.033.000
	Total de la sous-section I	446.994.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	2.781.884.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	2.702.153.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	395.850.000
	Total de la 1ère partie	5.879.887.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.337.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	24.508.000
	Total de la 2ème partie	26.845.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	155.000.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.377.137.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	160.000.000
	Total de la 3ème partie	1.692.807.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

104

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	54.718.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	17.830.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	26.793.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	64.251.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	5.753.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	71.320.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.385.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	243.530.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	53.966.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	358.500.000
	Total de la 5ème partie	412.466.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	577.200.000
	Total de la 7ème partie	577.200.000
	Total du titre III	8.832.735.000
	Total de la sous-section II	8.832.735.000
	Total de la section II	9.279.729.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	215.686.294.000

Décret exécutif n° 13-61 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des travaux publics.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards neuf cent vingt trois millions six cent dix sept mille dinars (9.923.617.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des travaux publics

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	164.373.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	169.585.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	•4.044.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.944.000
	Total de la 1ère partie	355.902.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	35.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	535.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

106

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	83.615.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.000.000
	Total de la 3ème partie	95.860.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.988.000
34-01	Administration centrale — Remooursement de frais	2.500.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	4.596.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	18.864.000
34-05	Administration centrale — Charges affices	409.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	500,000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	54.861.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	9.261.000
	Total de la 5ème partie	9.261.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	215.320.000
	Total de la 6ème partie	215.320.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	740.739.000

TABLEAU ANNEAE (Suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	27.000.000
	Total de la 3ème partie	27.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	590.000
	Total de la 4ème partie	590.000
	Total du titre IV	27.590.000
	Total de la sous-section I	768.329.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.820.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	2.197.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	700.000.000
	Total de la 1ère partie	5.717.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.900.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	19.100.000
	Total de la 2ème partie	28.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	157.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.254.250.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	146.300.000
	Total de la 3ème partie	1.558.510.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	93.308.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	15.000.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	44.520.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	148.500.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	5.450.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	50.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	2.150.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.400.000
	Total de la 4ème partie	360.328.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	28.450.000
	Total de la 5ème partie	28.450.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	15.000.000
37-13	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	1.448.000.000
	Total de la 7ème partie	1.463.000.000
	Total du titre III	9.155.288.000
	Total de la sous-section III	9.155.288.000
	Total de la section I	9.923.617.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	9.923.617.000

Décret exécutif n° 13-62 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquante quatre milliards cent vingt deux millions trois cent vingt-cinq mille dinars (154.122.325.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	151.269.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	185.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.787.000
	Total de la 1ère partie	358.556.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	84.192.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.815.000
	Total de la 3ème partie	94.237.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.690.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.790.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.969.000
34-92	Administration centrale — Loyers	900.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	68.659.000
		20.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.500.000
	Total de la 5ème partie	10.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse de Bousmail	48.465.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) de Khemisti	100.706.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) de Birkhadem	88.922.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) de Constantine	129.277.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	15.774.390.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	108.778.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	51.740.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	64.851.000
36-13	Subvention au service d'aide mobile d'urgence sociale de Batna	19.734.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse de Mostaganem	20.140.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	27.581.000
	Total de la 6ème partie	16.434.584.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	22.500.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	6.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme	5.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	9.800.000
37-06	Administration centrale — Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans la wilaya de Souk Ahras, commune de Sidi Fredj	756.000
	Total de la 7ème partie	44.056.000
	Total du titre III	17.010.622.000
		17.010.022.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	
	About Double	
	4ème Partie	
44-04	Action économique — Encouragements et interventions	14 775 040 000
	Emplois d'attentes — Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID)	14.775.849.000
44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)	37.130.000.000
	Total de la 4ème partie	51.905.849.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère social	357.812.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	230.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social	250.000.000
46-09	(ADS)	66.684.400.000
	Charte pour la paix et la réconciliation nationale	500.000.000
46-14	Administration centrale — Frais de transport des personnes âgées	132.000.000
	Total de la 6ème partie	67.904.212.000
	Total du titre IV	119.840.061.000
	Total de la sous-section I	136.850.683.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	004
31-11		806.659.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	740.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel—Rémunérations— Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	91.369.000
	Total de la 1ère partie	
		1.638.028.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.620.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.350.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.128.170.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	27.000.000
55 11	Total de la 3ème partie	3.180.520.000
		3.100.320.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	20.755.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.587.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — l'ourintures	
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges aimexes	23.960.000
	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	1.010.000
34-91		6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.850.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	69.382.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.576.000
	Total de la 5ème partie	11.576.000
	Total du titre III	4.902.126.000
	TITRE IV	02.12 0.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance.	190.860.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	12.178.656.000
	Total de la 6ème partie	12.369.516.000
	Total du titre IV	12.369.516.000
	Total de la sous-section II	17.271.642.000
	Total de la section I	154.122.325.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	154.122.325.000

Décret exécutif n° 13-63 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt et un milliards six cent quatre millions quatre cent cinquante deux mille dinars (21.604.452.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, à la ministre de la culture

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	184.188.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	183.119.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	46.100.000
	Total de la 1ère partie	413.407.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.140.000
	Total de la 2ème partie	2.182.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	103.287.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.308.000
	Total de la 3ème partie	120.689.000

TABLEAU ARTICAE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	56.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	36.518.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.900.000
34-92	Administration centrale — Loyers	5.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	123.928.000
	•	123.720.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	
33-01		30.319.000
	Total de la 5ème partie	30.319.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	663.000.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	304.250.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel	155.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	578.000.000
36-06	Subvention au Palais de la culture	124.000.000
36-08	Subvention à l'office du Parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	379.000.000
36-09	Subvention à l'office du Parc national du Tassili (O.P.N.T.)	156.000.000
36-10	Subventions aux musées nationaux et régionaux	949.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	1.666.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	141.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	70.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	69.600.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	52.500.000
36-19	Subvention à la bibliothèque de lecture publique	1.060.482.000
36-20	Subvention à l'office du Parc culturel de Touat Gourara Tidilkelt	62.500.000
36-21	Subvention à l'office du Parc culturel de l'Atlas Saharien	56.200.000
36-22	Subvention à l'office du Parc culturel de Tindouf	56.200.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	51.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	39.000.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	75.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des	
26.27	fêtes et des cérémonies musulmanes	30.000.000
36-27 36-28	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	70.000.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	200.000.000
	Total de la 6ème partie	7.007.732.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	200.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	5.200.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maâchi».	7.200.000
37-16	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 50ème anniversaire de l'indépendance	2.343.000.000
	Total de la 7ème partie	7.750.200.000
	Total du titre III	15.448.457.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère culturel	45.000.000
	Total de la 3ème partie	75.000.000
		73.000.000
	4ème Partie	
44.06	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	1.035.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	12.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	526.000.000
44-13	Administration centrale — Contribution au ballet national	120.000.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	59.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	350.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	100.000.000
44-22	Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	855.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	149.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	100.000.000
44-25	Administration centrale — Contribution à l'ensemble national de la musique andalouse	50.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale pour le rayonnement culturel	230.000.000
44-27	Administration centrale — Contribution à l'office national des droits d'auteur et droits voisins	100.000.000
44-28	Administration centrale — Contribution à l'office du village des artistes	100.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	60.000.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	100.000.000
	Total de la 4ème partie	3.946.000.000
	Total du titre IV	4.021.000.000
	Total de la sous-section I	19.469.457.000

Non DEG		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	650.605.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations—	533.000.000
31-13	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	172.032.000
	Total de la 1ère partie	1.355.637.000
	3ème Partie	1165610671000
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	17.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	220.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	296.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	29.762.000
	Total de la 3ème partie	342.982.000
	4ème Partie	342.902.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	30.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	40.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	20.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat.	1.000.000
	Total de la 4ème partie	162.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	24.376.000
	Total de la 5ème partie	24.376.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	250.000.000
	Total de la 7ème partie	250.000.000
	Total du titre III	2.134.995.000
	Total de la sous-section II	2.134.995.000
	Total de la section I	21.604.452.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	21.604.452.000

Décret exécutif n° 13-64 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt trois milliards cent quatorze millions six cent trois mille dinars (23.114.603.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre du commerce

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	230.000.000 252.000.000 33.000.000 515.000.000
32-01 32-02	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	210.000 600.000 810.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	120.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	139.650.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	52.319.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.146.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.937.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	56.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	576.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de dépliants	10.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	148.388.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	53.000.000
33 01	Total de la 5ème partie	53.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur	120 (00 000
36-09	(ALGEX)	138.600.000
	(C.A.C.Q.E)	514.800.000
	Total de la 6ème partie	653.400.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.900.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	30.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes	50.000.000
37-07	Frais de fonctionnement du conseil de la concurrence	90.000.000
	Total de la 7ème partie	179.900.000
	Total du titre III	1.690.148.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43.000.000
	Total de la 3ème partie	43.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contributions aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	59.850.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	38.000.000
44-05	Contributions aux associations d'utilité publique	25.000.000
44-06	Contribution au programme d'appui (P3A) à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne	15.400.000
	Total de la 4ème partie	138.250.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	5.072.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée	5.000.000.000
	Total de la 6ème partie	10.072.000.000
	Total du titre IV	10.253.250.000
	Total de la sous-section I	11.943.398.000
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions de wilayas du commerce – Traitements d'activités	3.800.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.226.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	235.000.000
	Total de la 1ère partie	8.261.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	136.000
32-12	Directions de wilayas du commerce — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.654.000

TABLEAU ANNEAE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	1.426.000.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	139.500.000
	Total de la 3ème partie	1.676.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	71.530.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	44.000.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	60.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	90.000.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	3.863.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	53.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	4.080.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	326.483.000
	5ème Partie	
25.11	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	79.400.000
	Total de la 5ème partie	79.400.000
	Total du titre III	10.344.837.000
	Total de la sous-section II	10.344.837.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	245.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	270.000.000
31-23	Directions régionales du commerce—Personnel contractuel - Rémunérations—	270.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	39.000.000
	Total de la 1ère partie	554.000.000
	1	ı

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	128.750.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	10.914.000
	Total de la 3ème partie	146.824.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	12.375.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	10.000.000
34-23	Directions régionales du commerce — Fournitures	11.250.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	21.000.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	6.635.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	1.300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	63.104.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	19.425.000
	Total de la 5ème partie	19.425.000
	Total du titre III	783.368.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Directions régionales du commerce — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43.000.000
	Total de la 3ème partie	43.000.000
	Total du titre IV	43.000.000
	Total de la sous-section III	826.368.000
	Total de la section I	23.114.603.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	23.114.603.000

122

Décret exécutif n° 13-65 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante quatre milliards cinq cent quatre vingt deux millions cinq cent treize mille dinars (264.582.513.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	210.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	250.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	26.000.000
	Total de la 1ère partie	486.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	102.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.386.000
	Total de la 3ème partie	123.336.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	54.044.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.100.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.360.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	41.659.000
34-05	Administration centrale — Habillement	700.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.350.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.100.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	119.328.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	16.538.000
	Total de la 5ème partie	16.538.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	00 000 000 000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en science de la santé	90.000.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	91.773.000 88.793.000
36-05	Subventions aux universités	151.336.669.000
36-06	Subventions aux centres universitaires.	2.597.585.000
36-07	Subventions aux grandes écoles	13.633.094.000
36-08	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	29.700.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en biothechnologie et sciences agroalimentaires	29.700.000
36-10	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie	29.700.000
	Total de la 6ème partie	257.837.014.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	13.500.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression des diplômes universitaires	8.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	5.600.000
37-08	Administration centrale — Contribution au programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Algérie	301.300.000
	Total de la 7ème partie	328.400.000
	Total du titre III	258.911.616.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	600.000
43-03	Encouragements aux associations estudiantines	12.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	12.000.000
	formation	400.000.000
	Total de la 3ème partie	412.600.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	39.900.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	238.486.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).	352.308.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	244.990.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	263.821.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC)	425.187.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	38.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	173.090.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	772.968.000
44-11	Centre de recherche en technologie pour l'énergétique (CRTSE)	250.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	439.484.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.202.082.000
44-14	Centre de recherche de soudage et contrôle (C.S.C)	584.558.000
	Total de la 4ème partie	5.024.874.000
	Total du titre IV	5.437.474.000
	Total de la sous-section I	264.349.090.000
	Total de la section I	264.349.090.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SECTION II		
	DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	58.600.000	
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	80.000.000	
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	9.000.000	
	Total de la 1ère partie	147.600.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	500.000	
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	20.000	
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	34.000.000	
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	2.000.000	
	Total de la 3ème partie	36.520.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	8.000.000	
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	1.543.000	
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	2.000.000	
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	2.600.000	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	100.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	1.000.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	50.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	15.303.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	10.000.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	8.000.000
37-07	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement du conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique	10.000.000
	Total de la 7ème partie	28.000.000
	Total du titre III	231.423.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	2.000.000
	Total de la section II	233.423.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement	233.423.000
	supérieur et de la recherche scientifique	264.582.513.000

Décret exécutif n° 13-66 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Aprés approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante neuf millions trois cent soixante quinze mille dinars (269.375.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre des relations avec le Parlement

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	70.358.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	86.322.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.000.000
	Total de la 1ère partie	170.680.000
	3ème Partie	
22.01	Personnel — Charges sociales	929 000
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	828.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	39.170.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.758.000
	Total de la 3ème partie	43.766.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

128

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.592.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.241.000
34-05	Administration centrale — Habillement	236.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.679.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.250.000
	Total de la 5ème partie	5.250.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	9.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	265.375.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section I	269.375.000
	Total de la section I	269.375.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	269.375.000

Décret exécutif nº 13-67 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante sept milliards six cent trente cinq millions soixante dix mille dinars (47.635.070.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	141.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	145.282.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.000.000
	Total de la 1ère partie	303.282.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	144.000
	Total de la 2ème partie	144.000

		CDEDITE OTTER
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	71.570.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.730.000
	Total de la 3ème partie	83.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	37.860.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.625.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.644.000
34-05	Administration centrale — Habillement	209.000
34-06	Administration centrale — Frais de généralisation de l'utilisation de l'internet	372.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.576.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	432.984.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.675.000
	Total de la 5ème partie	3.675.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	130.992.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	715.272.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	34.467.971.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	9.200.771.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	85.760.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	112.308.000
	Total de la 6ème partie	44.713.074.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	21.420.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	20.000.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	
37-08	Administration centrale — Frais d'impression des diplômes	10.000.000
	Total de la 7ème partie	62.520.000
	Total du titre III	45.599.579.000
	TITRE IV	43.399.379.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	4ème Partie	10.000.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherches sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	3.200.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	12.800.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	6.000.000
	Total de la 4ème partie	22.000.000
	Total du titre IV	32.000.000
	Total de la sous-section I	45.631.579.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	727.227.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	595.441.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	106.000.000
	Total de la 1ère partie	1.428.668.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	
32-11		63.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.400.000
	Total de la 2ème partie	2.463.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	33.100.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	330.667.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	49.900.000
	Total de la 3ème partie	413.667.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	48.327.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.650.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.088.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	33.345.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.155.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.616.000 400.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	
	Indemnités dues par l'Etat.	300.000
	Total de la 4ème partie	108.881.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	0.012.000
33-11	Total de la 5ème partie	9.812.000
	Total de la Sellie parde	9.812.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilayas de partenariat	40.000.000
	Total de la 7ème partie	40.000.000
	Total du titre III	2.003.491.000
	Total de la sous-section II	2.003.491.000
	Total de la section I	47.635.070.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	47.635.070.000

Décret exécutif n° 13-68 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quinze milliards cinq cent treize millions cinq cent quatre-vingt deux mille dinars (15.513.582.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	193.400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	197.300.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	32.600.000
	Total de la 1ère partie	423.300.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	40.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	640.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.272.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	137.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	97.675.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.000.000
	Total de la 3ème partie	109.084.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	110.627.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	12.949.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	14.003.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	28.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	242.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.950.000
34-92	Administration centrale — Loyers	666.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	174.947.000
	5ème Partie	
25.04	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.500.000
	Total de la 5ème partie	12.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.500.000
	Total de la 7ème partie	5.500.000
	Total du titre III	725.971.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
42.01		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	32.000.000
	Total de la 3ème partie	32.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	3,500,000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale d'urbanisme	50.000.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	187.200.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	161.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national d'études et d'animation de l'entreprise du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CNAT)	40.000.000
	Total de la 4ème partie	441.700.000
	Total du titre IV	473.700.000
	Total de la sous-section I	1.199.671.000
		1.199.6/1.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Traitements d'activités	2.475.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses.	1.900.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	245.000.000
	Total de la 1ère partie	4.620.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240,000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.050.000
	Total de la 2ème partie	4.290.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	538.000
22 12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	1.093.750.000
33-13	Services déconcentres de l'urbanisme et de la construction — Securite sociale Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux	1.095.730.000
33-14	œuvres sociales	80.000.000
	Total de la 3ème partie	1.284.288.000

Nos DEC		ODEDING OF TABLE
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	38.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	36.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures	35.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes	48 000 000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement	48.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	3.533.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	60.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais	4.673.000
34-90	judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	225.254.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	6.158.832.000
	Total de la sous-section II	6.158.832.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Traitements d'activités	3.107.000.000
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.250.000.000
31-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	480.000.000
	Total de la 1ère partie	5.837.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	550,000
32-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	6.100.000
	Total de la 2ème partie	6.650.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à	
55 11	caractère familial	183.000.000
33-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations facultatives	830.000
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale	
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	1.339.250.000
	Total de la 3ème partie	110.000.000
	•	1.633.080.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Remboursement de frais	
34-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Matériel et mobilier	48.000.000
34-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Fournitures	45.000.000
34-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Charges	48.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics —	59.000.000
34-91	Habillement	4.480.000
34-93	automobile	80.500.000
34-98	Loyers	9.573.000
J 4 -70	judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	294.601.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	7.796.331.000
	Total de la sous-section III	7.796.331.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION IV SERVICES DECONCENTRES DE L'INSPECTION REGIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Traitements d'activités	120.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	100.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.500.000
	Total de la 1ère partie	242.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	9.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000
	Total de la 2ème partie	18.000
	3ème Partie	
33-11	Personnel — Charges sociales Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	45.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	55.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	2.610.000
	Total de la 3ème partie	62.655.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	10.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Fournitures	9.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes	9.500.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Habillement	166.000
34-91	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	7.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Loyers	900.000
34-98	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9.000
	Total de la 4ème partie	45.575.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection régionale de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	Total du titre III	358.748.000
	Total de la sous-section IV	358.748.000
	Total de la section I	15.513.582.000
	Total des crédits ouverts au ministre l'habitat et de l'urbanisme	15.513.582.000

Décret exécutif n° 13-69 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante seize milliards cinq cent trois millions sept cent trente cinq mille dinars (276.503.735.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	134.549.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	148.876.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	26.405.000
	Total de la 1ère partie	309.830.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	882.000
	Total de la 2ème partie	1.182.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	70.856.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.114.000
	Total de la 3ème partie	80.070.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.410.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.014.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.890.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.514.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.700.000
	Total de la 5ème partie	9.700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.500.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	1.000.000
	Total de la 7ème partie	5.500.000
	Total du titre III	459.796.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-31	Action educative et culturelle Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	
	formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000

Nos DES	LIDELLEC	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	3.250.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	134.577.616.000
	Total de la 4ème partie	137.827.616.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	56.250.000.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions d'invalidité	2.400.000.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	2.585.000.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	38.500.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.740.000.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	(2.150.000.000
46-17		63.150.000.000
40-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	803.007.000
	Total de la 6ème partie	127.002.147.000
		264.839.763.000
	Total de la sous-section I	265.299.559.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21		
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	400.405.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	370.437.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	66.291.000
	Total de la 1ère partie	837.133.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	18.806.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	192.710.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	14.566.000
	Total de la 3ème partie	226.082.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	14.520.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	6.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi —Fournitures	9.180.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi —Charges annexes	19.200.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	686.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	4.320.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.600.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	55.618.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	8.335.000
	Total de la 5ème partie	8.335.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
25.00	Services déconcentrés de l'emploi — Quote-part patronale de sécurité sociale	
37-22	liée au dispositif DAIP	8.051.784.000
	Total de la 7ème partie	8.051.784.000
	Total du titre III	9.179.252.000
	Total de la sous-section II	9.179.252.000
	Total de la section I	274.478.811.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements	
31-22	d'activités	36.723.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	34.000.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et	
	cotisations de sécurité sociale	1.500.000
	Total de la 1ère partie	72.223.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

144

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	768.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	80.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	17.681.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	1.023.000
	Total de la 3ème partie	19.552.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	2.552.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	416.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	1.500.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	800.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	900.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	6.238.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	201.000
	Total de la 5ème partie	201.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et	
	séminaires	1.350.000
	Total de la 7ème partie	1.350.000
	Total du titre III	99.564.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	40.000.000
		10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.000.000
	Total de la sous-section I	109.564.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	630.768.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	644.392.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	203.927.000
	Total de la 1ère partie	1.479.087.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	103.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000
	Total de la 2ème partie	2.003.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	32.211.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	318.790.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	366.401.000
34-11	4ème Partie **Matériel et fonctionnement des services** Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement	
	de frais	9.017.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	5.342.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	9.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	21.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.610.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	12.060.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.700.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	62.369.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	5.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	Total du titre III	1.915.360.000
	Total de la sous-section II	1.915.360.000
	Total de la section II	2.024.924.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	276.503.735.000

Décret exécutif nº 13-70 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent six milliards neuf cent vingt cinq millions six cent quarante deux mille dinars (306.925.642.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	211.163.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	193.265.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	38.500.000
	Total de la 1ère partie	442.928.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	475.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	495.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	101.107.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.078.000
	Total de la 3ème partie	119.185.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	67.122.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.917.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	629.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	475.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.582.000
34-92	Administration centrale — Loyers	725.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	720.031.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.544.000
	Total de la 5ème partie	12.544.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	283.140.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	218.320.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	271.260.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	310.860.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	79.200.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	60.760.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	208.890.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	2.598.750.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	397.980.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	376.200.000
36-13	Subvention à l'école de formation paramédicale de Laghouat (EFPM)	78.210.000
	Total de la 6ème partie	4.883.570.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	63.000.000
	Total de la 7ème partie	63.000.000
	Total du titre III	6.241.753.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.500.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.400.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des	
	personnels	12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.900.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de santé	35.000.000.000
	Total de la 4ème partie	35.000.000.000
	Total de la Temo partici	33.000.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-	
46.00	universitaires	258.178.634.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	1.000.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA).	13.318.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	
	Total de la 6ème partie	5.211.603.000
	Total du titre IV	263.465.867.000
	Total de la sous-section I	298.486.767.000 304.728.520.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	827.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	679.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	115.000.000
	Total de la 1ère partie	1.621.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	433.000
02.12	corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	35.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	377.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	39.000.000
	Total de la 3ème partie	451.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	36.757.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.250.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	36.432.000
35-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.520.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.017.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.880.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	105.336.000
		103.330.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10 522 000
**	Total de la 5ème partie	18.533.000
	Total du titre III	2.197.122.000
	Total de la sous-section II	2.197.122.000
	Total de la section I	306.925.642.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la	
	population et de la réforme hospitalière	306.925.642.000

Décret exécutif n° 13-71 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent-dix millions huit cent quarante-neuf mille dinars (2.710.849.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre du tourisme et de l'artisanat

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	148.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	145.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	42.000.000
	Total de la 1ère partie	335.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accident de travail	46.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	10.000
	corporels	810.000
	Total de la 2ème partie	856.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.894.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	73.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.660.000
	Total de la 3ème partie	83.829.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
24.01		
34-01 34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	49.382.000
5. 5 2	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.611.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.140.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	21.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	346.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	203.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	375.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.892.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	1.072.000
	Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	91.464.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.217.000
	Total de la 5ème partie	14.217.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (ONT).	176.583.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	87.120.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi-Ouzou	106.920.000
36-04	Administration centrale —Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda	103.950.000
	Total de la 6ème partie	474.573.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.322.000
37-02	Administration centrale — Action de sensibilisation	1.250.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	2.970.000
	Total de la 7ème partie	15.542.000
	Total du titre III	1.015.481.000
		1.013.401.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.600.000
43-02	Administration centrale — Manifestations artisanales	3.000.000
43-03	Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	13.000.000
	Total de la 3ème partie	36.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M.)	15.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	240.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	30.000.000
	Total de la 4ème partie	285.000.000
	Total du titre IV	321.600.000
	Total de la sous-section I	1.337.081.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	360.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	93.000.000
	Total de la 1ère partie	953.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	13.939.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	339.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	233.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	23.300.000
	Total de la 3ème partie	270.578.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	28.380.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	35.750.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	580.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.000.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	110.190.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-24	Services déconcentrés de l'Etat — Frais liés à l'organisation des activités touristiques et des voyages	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	1.373.768.000
	Total de la sous-section II	1.373.768.000
	Total de la section I	2.710.849.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	2.710.849.000

Décret exécutif n° 13-72 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente quatre milliards trois cent cinquante deux millions mille dinars (34.352.001.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de la jeunesse et des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	344.382.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	475.064.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.647.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	58.000.000
	Total de la 1ère partie	918.093.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	9.185.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.240.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	204.862.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	23.273.000
<i>55</i> 01	Total de la 3ème partie	236.395.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	_
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.372.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	36.403.000
34-05	Administration centrale — Habillement	563.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel de jeunesse et des sports	115.000.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	6.600.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	48.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.076.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.277.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
		258.801.000
	5ème Partie	
35-01	Travaux d'entretien	
33-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.336.000
	Total de la 5ème partie	8.336.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	657.219.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	498.174.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	19.008.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	Mémoire
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	126.611.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	195.411.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	367.135.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	3.451.022.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W.)	2.257.200.000
	Total de la 6ème partie	7.571.780.000
27.01	Dépenses diverses	2 222
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	90.160.000
37-06	Administration centrale — Festivités commératives des fêtes nationales	152.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sport	130.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport.	169.600.000
	Total de la 7ème partie	550.760.000
	Total du titre III	9.553.350.000

TABLEAU	ANNEXE	(suite)
----------------	--------	---------

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	54.800.000
43-02	Administration centrale — Contributions aux associations sportives	2.595.314.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	2.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragements aux associations de jeunes	155.000.000
43-06	Administration centrale — Contribution au fonds de soutien public aux clubs professionnels de football	2.480.000.000
	Total de la 3ème partie	5.287.114.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse (A.N.A.L.J.)	242.014.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O.)	270.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikjda	48.450.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	1.095.000.000
	Total de la 4ème partie	1.655.464.000
	Total du titre IV	6.942.578.000
	Total de la sous-section I	16.495.928.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.747.493.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	5.518.506.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.171.324.000
	Total de la 1ère partie	13.437.323.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	24.015.000
	Total de la 2ème partie	25.012.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

158

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	310.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.066.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	422.272.000
	Total de la 3ème partie	3.798.772.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	70.686.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	20.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	22.687.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	72.807.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	7.000.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse	156.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.640.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.660.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	362.960.000
35-11	5ème Partie Travaux d'entretien Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	40.517.000
	Total de la 5ème partie	40.517.000
	Total du titre III	17.664.584.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	174.489.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	17.000.000
	Total de la 3ème partie	191.489.000
	Total du titre IV	191.489.000
	Total de la sous-section II	17.856.073.000
	Total de la section I	34.352.001.000
	Total de la section 1	34.332.001.000

Décret exécutif n° 13-73 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards cent quarante neuf millions cinq cent mille dinars (4.149.500.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	341.401.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	375.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	52.992.000
	Total de la 1ère partie	769.393.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels Total de la 2ème partie	3.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.425.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	159.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	179.100.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.470.000
	Total de la 3ème partie	199.154.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	92.070.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.550.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	13.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	56.430.000
34-05	Administration centrale — Habillement	900.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	175.475.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	19.453.000
	Total de la 5ème partie	19.453.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	588.142.000
36-02	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	212.850.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la PME (AND - PME)	99.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	308.034.000
	Total de la 6ème partie	1.208.026.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	20.700.000
37-02	Administration centrale — Subvention pour frais de fonctionnement du CNC - PME	12.600.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
37-04	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PME	6.030.000
37-05	Administration centrale —Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	4.500.000
	Total de la 7ème partie	46.830.000
	Total du titre III	2.421.856.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
45 01	Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contributions aux associations d'utilité publique	15.000.000
44-03	Contribution à l'institut national algérien de la normalisation (IANOR)	71.250.000
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (INAPI)	5.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	20.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	12.000.000
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de communication	35.000.000
44-09	Contributions aux pépinières d'entreprises	61.750.000
	Total de la 4ème partie	220.000.000
	Total du titre IV	232.000.000
	Total de la sous-section I	2.653.856.000

2 Rabie	Ethani	1434
13	février	2013

162

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	581.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	395.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	155.623.000
	Total de la 1ère partie	1.131.623.000
	3ème Partie	
33-11	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	244.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contributions aux œuvres sociales	12.500.000
	Total de la 3ème partie	262.580.000
	4ème Partie	
24.11	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.284.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.458.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	29.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.055.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	344.000
	Total de la 4ème partie	91.441.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.495.644.000
	Total de la sous-section II	1.495.644.000
	Total de la section I	4.149.500.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement	4.149.500.000

Décret exécutif n° 13-74 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards trois cent huit millions trois cent quatre-vingt quatre mille dinars (3.308.384.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	179.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	223.800.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	46.500.000
	Total de la 1ère partie	449.300.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.641.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	100.860.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.239.000
	Total de la 3ème partie	110.740.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	34.060.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.080.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.875.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.080.000
34-05	Administration centrale — Habillement	220.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.920.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	83.085.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	16.422.000
	Total de la 5ème partie	16.422.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de	
26.02	l'information et de la communication d'Oran	247.500.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	89.100.000
	Total de la 6ème partie	336.600.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	1.002.187.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
12.01	Action educative et cuitairene Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43-01	Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche des télécommunications (C.E.R.T.)	1.000.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (A.S.A.L)	846.000.000
	Total de la 4ème partie	847.000.000
	Total du titre IV	849.000.000
	Total de la sous-section I	1.851.187.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	450.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	480.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	120.000.000
	Total de la 1ère partie	1.050.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	500.000
02 12	corporels	36.650.000
	Total de la 2ème partie	37.150.000
	-	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
	Personner — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	15.100.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	241.663.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	28.955.000
	Total de la 3ème partie	285.718.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.11	Camiana déannachté de l'Etre Danibannacht de frais	14.300.000
34-11 34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	3.750.000
34-12 34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.875.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	29.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.400.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	10.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	68.585.000
	5>ma Dartia	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.744.000
	Total de la 5ème partie	15.744.000
	Total du titre III	1.457.197.000
	Total de la sous-section II	1.457.197.000
	Total de la section I	3.308.384.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	3.308.184.000

Décret exécutif n° 13-75 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards deux cent trente millions neuf cent vingt deux mille dinars (2.230.922.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	142.303.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	137.150.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.546.000
	Total de la 1ère partie	300.999.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	353.000
	Total de la 2ème partie	353.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.654.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	69.512.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.020.000
	Total de la 3ème partie	75.186.000
	I	I

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.923.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.435.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.909.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.079.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	624.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	48.180.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.730.000
	Total de la 5ème partie	4.730.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA)	134.692.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA)	113.433.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	61.026.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo	55.765.000
	Total de la 6ème partie	364.916.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.800.000
	Total de la 7ème partie	1.800.000
	Total du titre III	796.164.000

.68 J (DURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10	2 Rabie Ethani 143 13 février 201
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.300.000
	Total de la 3ème partie	5.300.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.500.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	66.500.000
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	515.481.000
	Total de la 4ème partie	583.481.000
	Total du titre IV	588.781.000
	Total de la sous-section I	1.384.945.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	237.739.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	310.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	107.615.000
	Total de la 1ère partie	655.354.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	10.000

Total de la 2ème partie.....

10.000

169

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	7.313.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	131.111.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	10.094.000
	Total de la 3ème partie	148.518.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.830.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.320.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.997.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	11.811.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	230.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.645.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	210.000
	Total de la 4ème partie	33.363.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.732.000
	Total de la 5ème partie	8.732.000
	Total du titre III	845.977.000
	Total de la sous-section II	845.977.000
	Total de la section I	2.230.922.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	2.230.922.000

Décret exécutif n° 13-76 du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de onze milliards huit cent treize millions sept cent vingt cinq mille dinars (11.813.725.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2013, au ministre de la communication

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	113.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	115.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.000.000
	Total de la 1ère partie	249.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.500.000
	Total de la 2ème partie	9.530.000

TABLEAU AINNEAE (Suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.008.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	55.565.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.987.000
	Total de la 3ème partie	62.600.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.850.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	319.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.851.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.150.000
	Total de la 5ème partie	3.150.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations audiovisuelles	2.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	2.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	365.131.000